

## Réunion de Conseil Municipal du 10 décembre 2024

### La Poterie Mathieu

#### PRIME POUR LES MEDAILLES

Pour l'obtention d'une médaille de niveau national ou régional, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser les primes suivantes sous forme de bon d'achat en lien avec l'activité sportive, culturelle, de loisirs ou professionnelle, et ce, jusqu'à l'âge de 21 ans :

Pour une médaille niveau national	150 €
Pour une médaille niveau régional	100 €

sur présentation d'un justificatif de l'obtention de la médaille et d'un relevé d'identité bancaire.

#### PREVOYANCE DES AGENTS

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'adhésion à la convention de participation attribuée à la MNT-2023-2028 souscrite par le Centre de gestion de l'Eure, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « **Prévoyance** » (Maintien de salaire), à destination des agents qui en auront exprimé le souhait.

Le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation MNT-2023-2028 a été voté à l'unanimité, pour un montant de 10 € par mois et par agent.

#### ASSURANCE STATUTAIRE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que notre contrat d'assurance statutaire garantissant la prise en charge de l'absentéisme pour cause de maladie du personnel et ainsi que son remplacement durant l'arrêt prend fin au 31/12/2025.

Le centre de gestion remet en concurrence pour prise d'effet au 01/01/2026.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité, de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre de Gestion a lancée.

#### CONVENTION

##### AVEC LE SERVICE MEDECINE DU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie n'a aucun service de médecine du travail pour le suivi médical des agents. Le centre de gestion propose ce service et nous a communiqué la convention correspondante.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de conventionner avec le service de médecine du travail du centre de gestion et de rembourser les frais kilométriques.

#### ALIENATION SENTE DE LA GRISERIE

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la procédure qui entérine l'aliénation de la sente de la Griserie.

#### TRANSPORT SCOLAIRE

Diverses solutions ont été étudiées pour sécuriser le circuit pour les enfants afin qu'ils atteignent l'arrêt de bus (cheminement piéton par des terrains privés, taxi, cheminement piéton aménagé le long de la route départementale, rond-point par le Département).

La seule solution qui est encore à l'étude est le chemin piéton aménagé, car un devis a été demandé.

Les autres solutions ne sont pas faisables.

#### RECENSEMENT CHEMINS COMMUNAUX

Le conseil municipal vote POUR, à l'unanimité, procéder au recensement des chemins ruraux.

La Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge est à la recherche de partenaires au sein des communes et des établissements scolaires du territoire pour un chantier de jeunes bénévoles.

Le conseil municipal vote POUR, à l'unanimité, candidater au projet, sous réserve que l'encadrement soit fait par l'agent technique de la commune de La Poterie Mathieu.

## MODIFICATION TARIFS SALLE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'appliquer 310 € pour les locations de la salle pour le week-end, pour les hors commune (le tarif pour les habitants reste inchangé à 200 €).

- D'appliquer 70 % du prix de la location concernant l'acompte, à savoir :

- 140 € pour les habitants
- 217 € pour les hors communes
- 70 € pour locations d'une journée en semaine

- D'autoriser l'annulation de la réservation à condition que nous soyons prévenus au moins 5 jours avant la date de la location, sauf cas de force majeure (maladie, décès...). Le remboursement sera sur justificatif et délibération du conseil municipal, dans un délai de remboursement de maximum 3 mois.

- De ne plus demander de chèque de caution vu l'augmentation de l'acompte.

- D'appliquer ces nouveaux tarifs aux nouvelles locations à partir du 15 décembre 2024. Les locations déjà réservées resteront aux précédents tarifs.

La Com Com Lieuvain Pays d'Auge fait un gros chantier sur le gymnase de Lieurey. Les activités du foyer n'auront plus de lieu pour les lundis, mardis, jeudis, vendredis. Une solution de mise à disposition de notre salle est envisagée au même tarif que l'association qui vient déjà à la salle les lundis et jeudis.

## Synthèse du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Eau Potable

Le Conseil Municipal, après présentation de ce rapport, PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et la mise à disposition à la Mairie de ce rapport.

## RETOUR REUNION DU SIEGE

Le Conseil Municipal, après présentation de l'orientation budgétaire du SIEGE 27, PREND ACTE, à l'unanimité, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 du SIEGE 27.

## Référent "Élu rural relais de l'égalité"

Délégué élu à l'unanimité du conseil : Gilles SEBIRE joignable au 07.57.06.71.88 ou par mail à [m.la-poterie-mathieu@laposte.net](mailto:m.la-poterie-mathieu@laposte.net)

## REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques", adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation, s'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte, à savoir 0,10 € par habitant et par an.

Ainsi nous aurons les renseignements pour facturer à Orange l'occupation du domaine public.

## QUESTIONS DIVERSES

- Bons aux enfants pour Noël (jusqu'à 11 ans inclus) : Même montant que l'année dernière (20€).

- Repas des anciens du dimanche 9 mars 2025 : proposition d'un autre lieu. On offre le choix entre le repas et le colis (sondage à effectuer).

- Compte rendu AXA (mutuelle groupe pour les habitants) : 1 seule personne s'est manifestée.

- Organisation Vœux du maire : les adjoints souhaitent renouveler cet événement. Vendredi 17 janvier 2025 à 19h.

- Calendrier des festivités de l'AFLPM :

- Samedi 22 février 2025 : paella
- Samedi 12 avril 2025 : loto
- Vendredi 30 mai 2025 : fête des voisins
- Dimanche 6 juillet 2025 : foire à tout
- Samedi 23 août 2025 : fête de la St Louis
- Samedi 11 octobre 2025 : soirée choucroute

- Sortie scolaire des CM2 au Portugal : 100 à 150 € de reste à charge par enfant.

- Formation gestes premiers secours : communication prévue, afin de connaître les personnes intéressées.

*Fin de réunion : 21h30*